**Arrêté n° 2026-108**

**Relatif aux listes de candidats**

**Elections**
**des représentants des personnels**
**au sein de la Commission paritaire**
**d'établissement de l'Université d'Angers**

**Elections à distance par voie électronique**
**Du 03 au 10 décembre 2026**

Vu le Code électoral, notamment son article L. 6 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son livre VII ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4, L. 533-1, L. 811-2 et R. 211-503 à R. 211-584 ;

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement, tel que modifié par le décret n°2026-330 du 28 avril 2026 ;

Vu l'arrêté du 02 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la circulaire NOR : ESRH2610522C du 17 avril 2026 relative aux élections professionnelles de décembre 2026 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2026-033 du 24 mars 2026 relatif aux effectifs et parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2026-053 du 26 mai 2026 relatif au nombre de siège et aux parts respectives de femmes et d'hommes sur les listes pour l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2026-081 du 02 octobre 2026 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2026-099 du 30 octobre 2026 relatif au tirage au sort déterminant l'ordre d'affichage des professions de foi et des candidatures ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures organisé le 04 novembre 2026,

**La Présidente de l'Université**
**Arrête :**

## Article 1 : Listes de candidats présentées pour l'élection des représentants du personnel appartenant au 1er groupe de corps

### *Article 1.1 – Personnels de catégorie A*

Sont candidats à l'élection des représentants du personnel de catégorie A appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTES-UNSA »**

Mme Corinne LEFRANÇOIS
M. Christophe DELALANDE
Mme Nathalie CLEMENT
M. Christophe ANNIC

Nombre de femmes : 2
Nombre d'hommes : 2

### *Article 1.2 – Personnels de catégorie B*

Sont candidats à l'élection des représentants du personnel de catégorie B appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTES-UNSA »**

Mme Bienvenue RAZAFIMANDIMBY
M. Cyril LE CORRE
Mme Audrey BIZON
Mme Karine DOLET

Nombre de femmes : 3
Nombre d'hommes : 1

### *Article 1.3 – Personnels de catégorie C*

Sont candidats à l'élection des représentants du personnel de catégorie C appartenant au 1er groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers :

- **Liste présentée par « SNPTES-UNSA »**

Mme Stéphanie EGEA
Mme Linda GAUGAIN
Mme Sophie DESCHAMPS
M. Michel SAMSON

Nombre de femmes : 3
Nombre d'hommes : 1

## Article 2 : Listes de candidats présentées pour l'élection des représentants du personnel appartenant au 2ème groupe de corps

### *Article 2.1 – Personnels de catégorie A*

Aucune candidature n'a été présentée à l'élection des représentants du personnel de catégorie A appartenant au 2ème groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers.

### *Article 2.2 – Personnels de catégorie B*

Aucune candidature n'a été présentée à l'élection des représentants du personnel de catégorie B appartenant au 2ème groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers.

### *Article 2.3 – Personnels de catégorie C*

Aucune candidature n'a été présentée à l'élection des représentants du personnel de catégorie C appartenant au 2ème groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers.

## Article 3 : Listes de candidats présentées pour l'élection des représentants du personnel appartenant au 3ème groupe de corps

### *Article 3.1 – Personnels de catégorie A*

Aucune candidature n'a été présentée à l'élection des représentants du personnel de catégorie A appartenant au 3ème groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers.

### *Article 3.2 – Personnels de catégorie B*

Aucune candidature n'a été présentée à l'élection des représentants du personnel de catégorie B appartenant au 3ème groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers.

### *Article 31.3 – Personnels de catégorie C*

Aucune candidature n'a été présentée à l'élection des représentants du personnel de catégorie C appartenant au 3ème groupe de corps au sein de la Commission paritaire d'établissement de l'Université d'Angers.

## Article 4 : Exécution de l'arrêté

M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, le 10 novembre 2026.
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU

*Signé le 10 novembre 2026*
*Mis en ligne le 10 novembre 2026*